



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 16 Novembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

**Etaient présents** : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (à partir du 1.2.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.1), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.2.2), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.2.2), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.2.2), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagnay : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauconne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.2.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtilon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 3.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (à partir du 1.2.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents** : Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Meroy-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Secrétaire de séance** : M. Pascal DUCHEZEAU

#### **Procurations de vote** :

**Mandants** : J. ACARD, E. ALAUZET, T. BIZE (jusqu'au 1.2.1), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 2.2), G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 1.2.2), Y.M. DAHOUI, D. DARD (jusqu'au 1.2.1), C. DEVESA, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, T. MORTON, A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), I. SUGNY, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.2.1), S. WANLIN, G. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), C. LINDECKER, S. RUTKOWSKI, P. CORNE, J.M. BOUSSET, M. LETHIER, J. KRIEGER (jusqu'au 1.2.1), A. JACQUEMET, Y. DELARUE, J.C. CONTINI, J.C. ZEISSER,

**Mandataires** : P. MOUGIN, D. SCHAUSS, C. LIME (jusqu'au 1.2.1), J. GROSPERRIN, N. BODIN (à partir du 2.2), M. LEMERCIER, P. GONON (à partir du 1.2.2), C. MICHEL, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.2.1), A. VIGNOT, L. CROIZIER, M. ZEHAF, JS. LEUBA, F. PRESSE (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB, P. CURIE (jusqu'au 1.2.1), Y. POUJET, B. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), V. FIETIER, J. CANAL, T. JAVAUX, F. BAILLY, M.J. BERNABEU, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.2.1), P. ROUTHIER, M. DONEY, C. ZOBENBULLER, Y. MAURICE,

**Délibération n°2017/003881**

**Rapport n°7.3 - Attribution de subventions 2017 au Bastion et à la Rodia au titre du Dispositif de soutien à l'accompagnement de la formation dans le domaine des musiques actuelles**

## **Attribution de subventions 2017 au Bastion et à la Rodia au titre du Dispositif de soutien à l'accompagnement de la formation dans le domaine des musiques actuelles**

**Rapporteur** : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

**Commission** : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

<b>Inscription budgétaire</b>	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Dispositif de soutien à l'accompagnement de la formation dans le domaine des musiques actuelles »	Montant prévu au BP 2017 : 35 000 € Montant de l'opération : 35 000 €

### **Résumé :**

Depuis 2014, le Grand Besançon a conventionné avec l'association Le Bastion et la RAP La Rodia afin de renforcer les liens avec le CRR et les écoles de musique structurantes, en vue d'offrir un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles.

Les partenariats sont encore en phase de construction. Il est proposé de renouveler ce conventionnement avec l'association Le Bastion et la RAP La Rodia sur une année en conservant les mêmes objectifs, avec un soutien financier de 12 000 € pour l'association Le Bastion et un soutien financier de 23 000 € pour la Rodia.

## **I. Soutien du Grand Besançon en faveur du dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles**

### **A/ Cadre général**

Le Grand Besançon s'est engagé depuis 2014 à accompagner la mise en place d'un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles sur le territoire permettant notamment :

- au Conservatoire du Grand Besançon de consolider le département Musiques actuelles,
- aux écoles de musique associatives, principalement les écoles structurantes, de bénéficier des actions organisées par la Rodia, le Bastion et le Conservatoire et de proposer et participer à des actions dans ce domaine,
- à la Rodia et au Bastion d'élargir leur public et d'obtenir un soutien financier du Grand Besançon.

### **B/ Evolution du département musiques actuelles du Conservatoire**

Le Conservatoire a mis en place depuis la création du département musiques actuelles un cursus qui accueille tous les niveaux. Quatre élèves ont obtenu leur DEM en juin 2017. Pour rappel le DEM musiques actuelles n'était présent que dans un conservatoire de Franche Comté (le CRR de Dole).

Des actions, décrites ci-dessous, en partenariat avec le Bastion et la Rodia, construisent progressivement l'offre de formation et d'accompagnement des musiques actuelles. Le Conservatoire propose de se situer dans le champ de la formation initiale, comme source du partenariat à venir.

Par ailleurs, la mission Tranquillité Publique de la Ville de Besançon a proposé au Conservatoire d'accueillir une soirée « la fête à Besac, - d'alcool c + cool » au cours de laquelle des groupes du Bastion et du Conservatoire se sont produits.

## **II. Bilan du partenariat avec le Bastion et la Rodia sur 2016-2017**

### **A/ Partenariat avec le Bastion**

#### **1. Rappel des éléments de la convention spécifique avec le Bastion**

Dans le cadre de ses missions, le Bastion s'engage à organiser des stages destinés aux musiciens du Bastion et aux élèves des écoles de musique et du Conservatoire, assurer la coordination et la mise en œuvre du dispositif Piston et assurer un rôle d'accueil et de conseil auprès des musiciens amateurs.

## 2. Bilan sur la période de septembre 2016 à septembre 2017

### Répétition :

575 adhérents/utilisateurs, 180 groupes, 70% du public habitant dans la CAGB.

150 groupes amateur (475 musiciens), 30 groupes en voie de professionnalisation (100 musiciens) accueillis dans nos locaux en 2016. Volume de 14 400 h de répétition à l'année environ. 80 adhérents environ à l'année sont intermittents du spectacle.

### Ressource et lien avec le milieu artistique:

50 rendez-vous personnalisés à l'année (musiciens, organisateurs, bénévoles, promoteurs et entrepreneurs), relai mensuel de l'info régionale via newsletter et réseaux sociaux (5000 contacts), tenue et mise à disposition de base de données régionales (diffusion, enseignement/formation, répétition, studio d'enregistrement, référencement groupes régionaux, festivals). Veille d'info, accueil de publics et conseils informels, relai AGISON

Franche-Comté, membre de la FEMA et FEDELIMA, SMA.

### Accompagnement :

- Dispositif Piston#8 (groupes amateur): 6 groupes accompagnés en 2017, volume de 40 journées environ de formation.
- Organisation d'ateliers thématiques à destination des musiciens, techniciens et élèves du CRR : volume de 5 journées à l'année (pratique, techniques, artistique et administratifs)  
Lors de modules « soigne ton groupe » et « soigne ton basse/batt », le coordinateur du département musiques actuelles du Conservatoire est intervenu.
- Opération Engrenage (groupes en processus de professionnalisation) : appel à candidature en cours pour la troisième édition, 35 postulants. 700 groupes régionaux référencés dont 550 groupes actifs en 2017.  
[www.engrenage.lebastion.org/](http://www.engrenage.lebastion.org/)

### Formation :

210 stagiaires (dont 56 adhérents non utilisateurs des locaux de répétition) ont participé aux formations proposées par le Bastion pour un total de 282 stagiaires sur 490 h soit 83 journées de formation et 15 thématiques proposées sur l'année 2016.

Le Conservatoire a accueilli deux formations du Bastion : la formation professionnelle « encadrant des pratiques vocales » du 13 au 15 octobre 2016 et le work shop lutherie le 28 janvier 2017.

### Aide à la création : ORKESTRA

Le Bastion met à disposition gracieusement ses locaux depuis Décembre 2015 pour le travail de création, de ré-écriture, de répétition et d'arrangements en petits groupes pour ØRKESTRA mais aussi accompagne et porte administrativement ce projet de création. Volume d'heures de répétition : 500 heures de répétition et 12 journées de résidences. (Petit Théâtre, Rodia et théâtre Ledoux) sur la saison 2016/2017. 2 dates de concert en 2017 : Emergences à la Rodia et Festival de Musiques de Besançon.

## B/ Partenariat avec la Rodia

### 1. Rappel des éléments de la convention spécifique avec la Rodia

Dans le cadre de ses missions, la Rodia s'engage à organiser des rencontres d'artistes destinées aux élèves des écoles de musique associatives et du conservatoire type sorties de chantier, rencontre avec l'artiste associé, stages, master-class..., à proposer des actions pédagogiques comme des conférences, formations à la scène..., à accueillir la restitution des projets personnels des élèves de 3<sup>ème</sup> cycle du conservatoire et des projets des écoles de musique structurantes, à programmer des soirées thématiques spécifiques avec restitution des ateliers de pratiques collectives et à concevoir et élaborer une création annuelle entre les élèves du conservatoire et des écoles de musique et les artistes invités à la Rodia...

## 2. Bilan de la saison 2016/2017 au regard de ce partenariat

### Accompagnement :

La Rodia collabore activement à plusieurs dispositifs d'accompagnement aux pratiques au sein d'un réseau cohérent de soutien aux artistes repérés : opération Iceberg, talents Emergents, Jeunes Talents, Module scène du dispositif Piston, Participation au dispositif Engrenage, Jeunes groupes et Premières scènes.

### Répétition

> Espace de répétition sur scène pour les groupes amateurs locaux :

Saison 2016/2017: 18 Projets accueillis / 72 jours de travail

La Rodia propose à des artistes amateurs de se perfectionner à la pratique scénique dans des conditions professionnelles. 13 projets ont été accompagnés par la Rodia pour des répétitions sur scène ou des résidences de création.

### Ateliers, stages, formations, action artistique :

Atelier de pratique artistique lors du festival Détonation, accueil du stage de février de Idencité porté par le CAEM avec les artistes Sorg & Napoléon Maddox, 6 stages accueillis en collaboration avec le Bastion et Mission Voix, Captation sonore d'un travail musical avec l'Ecole de musique de la MJC Palente dans le cadre des parcours culturels en temps scolaire.

### Création :

Twice the First Time avec Napoleon Maddox et les élèves du CAEM Planoise :

La Rodia a permis la création du spectacle international « Twice the First Time » de l'artiste américain Napoleon Maddox en collaboration avec le musicien bisontin Léo « Sorg » Dufourt sur le thème de l'esclavage et la différence.

Une jonction sur l'action artistique avec l'école de musique du CAEM Planoise a été réalisée : des jeunes musiciens du CAEM ont pu intégrer le spectacle lors du concert du 19 mars 2017 après des ateliers conduits par Sorg et Maddox.

Le spectacle vit aujourd'hui sur les routes internationales (USA, Europe).

### Emergences 2017 : projet ØRKESTRA en collaboration avec Le Bastion :

La Rodia a accueilli et soutenu le projet ørkestra avec 8 journées de répétition en grande salle et une restitution qui a attiré 800 spectateurs le 09 juin 2017.

### Atom Heart Mother avec l'association Orgue en Ville et les étudiants du Conservatoire :

La Rodia a soutenu et accueilli le projet Atom Earth Mother, œuvre du groupe Pink Floyd revisitée pour le festival Orgue en Ville 2017 avec un trio d'artistes professionnels et 20 étudiants du CRR de Besançon. Deux jours de répétition en conditions professionnelles en grande salle ont vu l'aboutissement de cette re-création le 1er juillet 2017.

### Action culturelle :

Rodiathèque/Conférence sur les musiques actuelles présentées dans les médiathèques : les 18 novembre, 17 février et 16 juin à Pouilley les Vignes, les 15 février et 14 juin à Saint Vit.

## III. Perspectives 2017-2018 du dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles

Les acteurs du dispositif ont proposé la poursuite des actions afin de préparer notamment pour le Bastion une évolution substantielle de son projet associatif grâce à l'ouverture du rez-de-chaussée du Bastion à l'automne 2018.

Ainsi, les actions proposées pour cette année scolaire sont dans la continuité des années précédentes. Des temps de réflexion sur l'articulation sur la formation au Conservatoire, au Bastion et à la Rodia vont être mis en place.

Par ailleurs chacune de structures va s'attacher à proposer ou co-construire des actions en partenariat sur les bases identiques aux années précédentes.

Du point de vue financier, les conventions proposées prévoient une enveloppe sur l'exercice 2017 de 35 000 € soit 23 000 € pour la Rodia et 12 000 € pour le Bastion pour l'année scolaire 2017-2018.

**Mmes AS. ANDRIANTAVY, M. EL YASSA, M. LEMERCIER (2), E. MAILLOT, D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB (2) et C. WERTHE et MM. P. BONTEMPS, P. CURIE, E. DUMONT, JS. LEUBA (2), R. STHAL et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

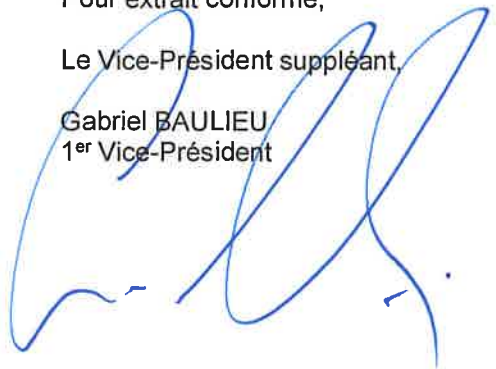
**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **attribue une subvention de 23 000 € à la RAP La Rodia et de 12 000 € à l'association Le Bastion dans le cadre du soutien au dispositif d'accompagnement et de formation dans le domaine des musiques actuelles,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions annuelles avec la RAP La Rodia et l'association Le Bastion.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 17

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 NOV. 2017



Contrôle de légalité



**Entre les soussignés :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du **16 novembre 2017**, La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex,

**Et :**

L'association Le Bastion, représentée par son Président, Monsieur Yann MOREL, 16 avenue Arthur Gaulard - 25 000 Besançon,

**Préambule**

Le Grand Besançon s'est engagé depuis 2014 à accompagner la mise en place d'un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles sur le territoire permettant notamment :

- au Conservatoire du Grand Besançon de renforcer le département Musiques actuelles
- aux écoles de musique associatives, principalement les écoles structurantes, de bénéficier des actions proposées par la Rodia, le Bastion et le Conservatoire et de proposer et participer à des actions dans ce domaine,
- à la Rodia et au Bastion d'élargir leur public et d'obtenir un soutien financier du Grand Besançon.

Sur 2017-2018, le Bastion poursuit des actions de partenariats avec les acteurs des musiques actuelles, tout en renforçant ses liens avec le Conservatoire et en expérimentant un potentiel nouveau dispositif d'accompagnement. L'association s'est également donnée pour perspectives de renforcer ses liens et actions avec les écoles de musique structurantes.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 - Objet**

La présente convention établit les dispositions du partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'association le Bastion.

Ce partenariat vise à contribuer à la mise en place d'un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles au profit des élèves du conservatoire, des écoles de musique associatives et particulièrement les écoles de musique structurantes, et des musiciens amateurs.

Dans ce cadre, les différents apports proposés et mis en œuvre par le Bastion en lien avec le CRR et/ou les écoles de musiques associatives du Grand Besançon portent sur :

- des actions de formation destinées aux groupes amateurs, aux élèves du Conservatoire et des écoles de musique,
- l'organisation de dispositifs d'accompagnement de groupes tels que PISTON pour les groupes amateurs et ENGRENAGE pour les groupes préprofessionnels,
- des formations proposées aux musiciens,
- une mise à disposition d'espaces de répétition pour les groupes amateurs,
- et le lien avec le milieu artistique (rencontres, projets avec des musiciens artistes reconnus...).

## **Article 2 - Engagements de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, s'engage à :

- par le biais du service Publics et Pratiques Artistiques, assurer la coordination de ce partenariat via un Comité technique composé des services du Grand Besançon concernés, du Bastion, des représentants des écoles de musique structurantes, et tout autre acteur soutenu par le Grand Besançon dans le cadre de ce dispositif.  
Le comité se réunira pour faire le point sur le partenariat : actions mises en œuvre, points positifs, difficultés rencontrées, bilan des actions, ... Le bilan du partenariat sera présenté en commission Culture Tourisme Sports du Grand Besançon.
- via le Conservatoire, contribuer au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, notamment par le Département Musiques Actuelles Amplifiées selon des modalités à préciser avec le Conservatoire, conformément au projet d'établissement et limités aux moyens disponibles,
- verser une subvention annuelle à l'association Le Bastion dans le cadre du soutien au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, selon l'article 5,
- citer le Bastion comme partenaire et insérer son logo sur les différents supports de communication spécifiques à ce partenariat,
- fournir son logo afin que ce dernier puisse être publié sur les supports de communication.

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de l'association.

## **Article 3 - Engagements de l'association Le Bastion**

Le Bastion s'engage, dans le cadre de ses missions (diffusion, accompagnement des pratiques et élargissement des publics) à :

- contribuer au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, conformément à ses missions,
- respecter les objectifs et apports définis à l'article 1<sup>er</sup>,
- participer et contribuer au Comité technique,
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs, ainsi que des actions définies par le Comité technique,

Les actions évoquées sur l'année scolaire 2017-2018, que le Bastion soit pilote ou contributeur, pourraient être :

- Une création Bastion-Rodia-CRR portée par le Bastion mêlant musiciens du Bastion et du Conservatoire dans la continuité et/ou l'esprit d'Orchestra.
- Ancrer et développer Piston en parallèle du DEM MA du CRR avec des interventions des professeurs du département MA du CRR et d'intervenants Bastion (musiciens conseils, réalisateurs artistiques...)
- Construire des liens entre groupes constitués, étudiants du PESM BFC et élèves et professeurs du Conservatoire du Grand Besançon
- Partenariat et perspectives de travail avec les institutions locales, le triptyque Bastion-Rodia-CRR, objectif général : de par leurs équipements, les 3 structures affichent la volonté de constituer un groupe d'observation permanente du secteur en établissant des principes d'échange et un diagnostic, partagé pour le développement de la scène sur le bassin bisontin et en région. Les trois structures collaborent au développement des musiques actuelles en mutualisant leurs moyens en ce sens, définissent et partagent des actions sur la diffusion, la pratique musicale et l'accompagnement, la formation et l'action artistique et culturelle.
- Poursuite du partenariat autour du projet Idencité entre le CAEM (porteur du projet), la Rodia et les acteurs de Planoise
- Participer à une veille musiques actuelles et participer aux différents jurys régionaux et dispositifs d'accompagnement : (Jeunes Talents, Imagine, Emergences, Printemps de Bourges, FEMA, FAIR)
- Développer de nouvelles actions de formation autour de la pratique vocale en partenariat avec Mission Voix et le CRR.
- Mise en place de conférence en partenariat avec la Rodia et les médiathèques CAGB autour du projet Sonar centré sur les groupes de l'agglomération : test du dispositif avec le groupe Jagerblaster en 2016, un groupe et une session de diffusion sur la CAGB par trimestre en 2018.

- Favoriser le croisement et la rencontre des publics autodidactes et élèves du CRR, publics Rodia (professionnels et acteurs de la filière) autour de l'offre de formation.
- Pérenniser l'opération Engrenage et l'étendre à l'échelle de la Grande Région et proposer aux groupes locaux des rencontres avec le milieu professionnel national (artiste, éditeur, manager, tourneur, labels, centre de formations...), créer une passerelle entre repérage régional et national (FEMA, FAIR, Studio Des Variétés, SACEM)
- Co-construire avec les écoles de musique du Grand Besançon un calendrier de formation sur l'agglomération pour 2018.
- Assurer la mission de coordination de la Fête de la Musique pour la Ville de Besançon et gérer une scène dédiée le 21/06/2018.
- Asseoir le partenariat dans le dispositif de soutien à la création Emergences et proposer en lien avec la Rodia un artiste à présenter pour Emergences 2018 tout en assurant également un concert dans les bars.
- informer le Grand Besançon des actions culturelles et artistiques en préparation, permettant ainsi d'échanger lors du Comité technique, sur des actions favorisant le dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles,
- établir des indicateurs d'évaluation des actions organisées par le Bastion, transmettre les éléments de bilan de ce partenariat chaque année, assurer et partager avec le Comité technique le bilan de ces actions,
- transmettre à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le bilan financier, ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention,
- citer la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon comme partenaire et insérer son logo sur ses différents supports de communication (brochures, flyers, programmes...) et dans les documents qui pourront être édités spécifiquement sur tous les supports (dépliants, affiches, annonce presse).

#### **Article 4 - Durée de la convention**

La présente convention est établie pour une durée d'un an à partir de la signature de cette convention.

#### **Articles 5 - Conditions financières**

La Communauté d'agglomération du Grand Besançon s'engage à verser à l'association Le Bastion une subvention de 12 000 € (douze milles euros) sur son compte bancaire, à la signature de la présente convention.

#### **Article 6 - Dispositions particulières de contrôle**

Le Bastion s'engage à faciliter le contrôle effectué par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sur le respect des bases du partenariat prévu dans cette convention.  
Un bilan du partenariat sera rédigé par le Comité technique.

L'absence totale ou partielle du respect des engagements prévus dans la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- le cas échéant, la non-prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'organisme.

#### **Article 7 - Assurances**

Les signataires de la présente convention déclarent avoir contracté toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la présente convention.

#### **Article 8 - Modification de la convention**

Toute modification concernant notamment le contenu et le déroulement du partenariat devra faire l'objet d'une demande écrite de l'une ou l'autre des parties suivie d'une concertation.  
Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.



### **Article 9 - Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

### **Article 10 - Litiges**

En cas de différends relatif à l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

*Fait à Besançon, en 2 exemplaires, le .....*

Pour l'association Le Bastion,  
Le Président,

Yann MOREL

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET



**Entre les soussignés :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 16 novembre 2017, La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex,

**Et :**

La Régie Autonome Personnalisée, la Rodia, représentée par son Directeur, Monsieur Emmanuel COMBY - 4, avenue Chardonnet - 25 000 Besançon.

**Préambule**

Le Grand Besançon s'est engagé depuis 2014 à accompagner la mise en place d'un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles sur le territoire permettant notamment :

- au Conservatoire du Grand Besançon de renforcer le département Musiques actuelles
- aux écoles de musique associatives, principalement les écoles structurantes, de bénéficier des actions proposées par la Rodia, le Bastion et le Conservatoire et de proposer et participer à des actions dans ce domaine,
- à la Rodia et au Bastion d'élargir leur public et d'obtenir un soutien financier du Grand Besançon.

Sur 2016-2019, la Rodia fait évoluer sa réponse au cahier des charges des SMAC, fort de son expérience de ces cinq premières années d'ouverture, des contraintes économiques et du contexte sociétal.

La Rodia accentue son action sur le territoire grand bisontin. Les actions initiées pour 2017-2018 portent sur les bases des partenariats de ces trois dernières années, tout en proposant de nouvelles actions culturelles pour élargir son public.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 - Objet**

La présente convention établit les dispositions du partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Rodia.

Ce partenariat vise à contribuer à la mise en place d'un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles au profit des élèves du conservatoire, des écoles de musique associatives et particulièrement les écoles de musique structurantes, et des musiciens amateurs.

Dans ce cadre, les différents apports proposés et mis en œuvre par la Rodia en lien avec le CRR et/ou les écoles de musiques associatives du Grand Besançon portent sur :

- des actions pédagogiques destinées aux groupes amateurs : apprentissage de l'espace scénique...,
- un dispositif d'accompagnement de groupes, de découverte de l'environnement socio professionnel,
- des formations proposées aux musiciens,
- une mise à disposition d'espaces de répétition pour les groupes amateurs,
- et le lien avec le milieu artistique (rencontres, projets avec des musiciens artistes reconnus...).

## **Article 2 - Engagements de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, s'engage à :

- par le biais du service Publics et Pratiques Artistiques, assurer la coordination de ce partenariat via un Comité technique composé des services du Grand Besançon concernés, de la Rodia, des représentants des écoles de musique structurantes, et tout autre acteur soutenu par le Grand Besançon dans le cadre de ce dispositif.  
Le comité se réunira pour faire le point sur le partenariat : actions mises en œuvre, points positifs, difficultés rencontrées, bilan des actions, ... Le bilan du partenariat sera présenté en commission Culture Tourisme Sports du Grand Besançon.
- via le Conservatoire, contribuer au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, notamment par le Département Musiques Actuelles Amplifiées selon des modalités à préciser avec le Conservatoire, conformément au projet d'établissement et limités aux moyens disponibles,
- verser une subvention annuelle à la Rodia dans le cadre du soutien au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, selon l'article 5,
- citer la Rodia comme partenaire et insérer son logo sur les différents supports de communication spécifiques à ce partenariat,
- fournir son logo afin que ce dernier puisse être publié sur les supports de communication.

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de la Régie Autonome Personnalisée.

## **Article 3 - Engagements de La Rodia**

La Rodia s'engage, dans le cadre de ses missions (diffusion, accompagnement des pratiques et élargissement des publics) à :

- contribuer au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, conformément à ses missions,
- respecter les objectifs et apports définis à l'article 1<sup>er</sup>,
- participer et contribuer au Comité technique,
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs, ainsi que des actions définies par le Comité technique,  
Les actions évoquées sur l'année scolaire 2017-2018, que la Rodia soit pilote ou contributeur :
  - o Participation financière et logistique au projet Idencité en partenariat avec le CAEM Planoise : prise en charge d'une intervention artistique sur le projet / mise à disposition d'espaces scéniques de répétition et de restitution. Juin 2018
  - o Accueil du projet Jeunes Talents en partenariat avec le service Vie des Quartiers de Besançon : jury de sélection / accompagnement et préparation scénique / production de la soirée de restitution le 26 octobre 2017
  - o Accueil de la restitution du projet de résidence de l'artiste Médéric Collignon avec le Jeune Orchestre d'Harmonie du CRR de Besançon le 26 avril 2018.
  - o le partenariat à Engrenage et Piston, opérations pilotées par le Bastion
  - o le partenariat avec le CRR : Partenariat avec le département Musiques Actuelles du CRR de Besançon pour la préparation et la restitution scénique à La Rodia des épreuves du DEM Musiques actuelles en juin 2018. Participation aux jurys et comité pédagogique.
- informer le Grand Besançon des actions culturelles et artistiques en préparation, permettant ainsi d'échanger lors du Comité technique, sur des actions favorisant le dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles,
- établir des indicateurs d'évaluation des actions organisées par La Rodia, transmettre les éléments de bilan de ce partenariat chaque année, assurer et partager avec le Comité technique le bilan de ces actions,
- transmettre à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le bilan financier, ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention,
- citer la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon comme partenaire et insérer son logo sur ses différents supports de communication (brochures, flyers, programmes...) et dans les documents qui pourront être édités spécifiquement sur tous les supports (dépliants, affiches, annonce presse).

#### **Article 4 - Durée de la convention**

La présente convention est établie pour la période 2017-2018 (année scolaire). Elle entre en vigueur à compter de la signature de cette convention par les parties.

#### **Articles 5 - Conditions financières**

La Communauté d'agglomération du Grand Besançon s'engage à verser à la Rodia une subvention de 23 000 € (vingt-trois mille euros) sur son compte bancaire à la signature de la présente convention.

#### **Article 6 - Dispositions particulières de contrôle**

La Rodia s'engage à faciliter le contrôle effectué par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sur le respect des bases du partenariat prévu dans cette convention.

Un bilan du partenariat sera rédigé par le Comité technique.

L'absence totale ou partielle du respect des engagements prévus dans la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- le cas échéant, la non-prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'organisme.

#### **Article 7 - Assurances**

Les signataires de la présente convention déclarent avoir contracté toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la présente convention.

#### **Article 8 - Modification de la convention**

Toute modification concernant notamment le contenu et le déroulement du partenariat devra faire l'objet d'une demande écrite de l'une ou l'autre des parties suivie d'une concertation.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

#### **Article 9 - Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

#### **Article 10 - Litiges**

En cas de différends relatif à l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

*Fait à Besançon, en 2 exemplaires, le .....*

Pour La Rodia  
Le Directeur,

Emmanuel COMBY

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET